

**L'assemblée générales des enseignants du lycée Léon Blum à Créteil avec les sections syndicales
SNES, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD et SGEN-CFDT**

Créteil le 13 septembre 2012

A Monsieur le Recteur

Copie à Monsieur le Directeur Académique du 94

Copie à Monsieur le Préfet

Copie à Monsieur Cathala maire de Créteil

Copie au Capitaine des pompiers

Copie au Capitaine de la gendarmerie

Copie à la DDE

Copie à Mme Brahimi Région Ile de France

Monsieur le Recteur,

Suite à notre courrier du 3 septembre et à notre décision de droit de retrait le 6 septembre 2012, en raison de « **la défectuosité des systèmes de protection** » (*décret 82-453 du 28 mai 1982*), l'Assemblée Générale des enseignants avec les sections syndicales SNES-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD Education, SGEN-CFDT, réunie le 13 septembre, a fait le point des infractions aux règles de sécurité rencontrées pendant une semaine de cours.

Nous avons ainsi inscrit sur le registre de sécurité ce jour (voir le détail en pièce jointe) :

- **7 salles dans le bâtiment B, 3 dans le C, 4 dans le A, où le trop grand nombre de tables gêne la circulation des élèves, et la rend impossible pour les élèves handicapés sur fauteuil.**
- **Parmi celles-ci, 2 au bâtiment B, 1 au C, 4 au A, ont une issue obstruée par une table ou des chaises**
- **La seule rampe d'accès pour les élèves handicapés sur fauteuil est impraticable du fait des racines d'arbres qui ont soulevé le bitume, malgré nos multiples demandes.**
- **Volets bloqués en position basse (Rez-de-chaussée des bâtiments A et B) donc empêchant toute évacuation par les fenêtres.**

Lors de notre entrevue au rectorat le 6 septembre, Mesdames Pouyé directrice de cabinet et Lemarchand directrice académique adjointe, nous ont répondu que Monsieur le Recteur ne nous reconnaissait pas le droit de retrait et nous ont assuré que nous n'étions pas responsables des locaux dans lesquels nous travaillons, le chef d'établissement étant seul responsable. Elles nous ont aussi annoncé que plus un seul élève de seconde ne serait affecté cette année dans notre lycée.

Sachant que nous sommes responsables de nos élèves et de leur sécurité dès que nous fermons la porte de notre salle de classe, nous nous étonnons d'une telle réponse et nous ne pouvons nous en satisfaire ; que ferons-nous en cas d'incendie pour faire évacuer les élèves et notamment les handicapés, s'il faut d'abord déplacer des tables, et comment porter un fauteuil roulant électrique ?

Nous renouvelons notre demande de venue et de tenue du CHSCT académique ou départemental dans le cadre de l'exercice de notre droit de retrait avec inscription dans le registre de sécurité le 6

septembre. Nous ne comprenons pas que la seule mesure prise à ce jour par le rectorat, à notre connaissance, soit la remontée des collègues qui n'ont pas fait cours ce jour là afin de leur retirer un jour de grève !

Lors de cette entrevue, il nous a été promis la tenue rapide d'une **commission de sécurité**. Nous renouvelons notre demande, puisque nous sommes sans nouvelle à ce jour.

Nous souhaitons vivement que la commission de sécurité statue sur le **nombre d'élèves par étage que l'établissement peut recevoir, ainsi que le nombre de tables par salle**. La Région annonce une capacité d'accueil de 1290 élèves : ce chiffre à notre avis ne tient pas compte du fait qu'une aile n'a jamais été construite. De plus il ne tient pas compte de la grande disparité des effectifs selon les filières et les capacités des salles toutes différentes dans cet établissement.

De plus, **notre lycée a une classe de FLS** qui accueille des élèves primo-arrivants qui ont donc vocation à entrer en seconde en cours d'année, alors que nos classes sont déjà à 33-35 dans des locaux trop petits. Lors de notre entrevue, il nous a été répondu que ces élèves intégreraient les classes du lycée **de leur secteur**. Déjà cet argument nous paraît totalement anti-pédagogique et contraire à l'intérêt de ces jeunes, qui seraient ainsi parachutés dans un établissement en cours d'année, mais cela signifie tout de même que les élèves du secteur devraient être accueillis dans des classes déjà pleines.

Dans les conditions structurelles de cet établissement, **nous renouvelons notre demande de limitation des effectifs à 30 en seconde à partir de la rentrée prochaine pour les raisons de sécurité exposées plus haut** ; les salles de grande capacité étant moins nombreuses chaque année du fait de la transformation d'un grand nombre d'entre elles en salles informatiques indispensables compte tenu des changements de programme. D'ailleurs en cette rentrée, le nombre de salles informatiques est encore insuffisant pour pourvoir tous les besoins.

Veillez croire Monsieur le Recteur en notre attachement au service public d'enseignement.

L'assemblée générale du lycée Léon Blum avec les sections syndicales

Pour

le SNES-FSU le SNFOLC le SNETAA-FO SUD Education le SGEN-CFDT

Pièce jointe/ Copie de l'inscription sur le registre de sécurité le 13 septembre 2012

- **Rampe d'accès extérieure pour handicapés** : déformée par les racines d'arbres, donc évacuation impossible des fauteuils.
- **Volets bloqués**, en position basse, au rez-de-chaussée des bâtiments A et B, empêchant toute évacuation par les fenêtres
- **Bâtiment A** :
Salles A12, A13, A18 : porte de secours obstruée, circulation difficile, 2 tables en trop
Salle A19 : porte de secours obstruée
- **Bâtiment B**
B02 : porte de secours obstruée, circulation difficile, 4 tables en trop (capacité 30)

B10 : deux tables en trop, circulation difficile, 3 tables au fond collées empêchant la circulation (capacité 30)

B11 : deux tables en trop (capacité 30)

B12 : trois tables collées donc circulation difficile (capacité 34)

B13 : une table en trop (capacité 30)

B17 : issue de secours bloquée, une table en trop (capacité 34)

B18 : table collées à une armoire en trop (capacité 32)

B19 : une rangée de tables en trop donc circulation difficile : réduire à 3 rangées de tables

- **Bâtiment C**

C07 : salle informatique, circulation très difficile entre les rangées d'élèves

C18 : porte de secours obstruée

D01 : salle informatique, les élèves ne peuvent accéder à leur poste de travail

C15bis : capacité 24. Classe de 24 élèves dont un fauteuil + 1 AVS le vendredi de 14 à 15H30 = impossible.